LA VIENNE

2027

Séjours groupes

13 idées de séjours de 2 à 4 jours,
clés en main et sur mesure

À vous de jouer !

Patrimoine Loisirs

Nature Terroir



LA VIENNE


Angers
Paris
Center Parcs
Château de Monts sur Guesnes
Loudun
futuroscope
XPERIENCES
Les Géants du Ciel
Paris
D347
D910
Châtellerault
La Roche-Posay
Nantes
N149
Angles-sur-l'Anglin
POITIERS
D951
A10
Chauvigny
Saint-Savin
Abbaye de Saint Savin L'audacieuse
D611
D611
D741
A83
Montmorillon
D150
D1
N147
A20
Civray
Terre de Dragons
La vallée des singes
N10
Domaine de Dienné DéfiPlanet'
Bordeaux
Limoges
Bordeaux
PARIS
A10
Nantes
Tours
POITIERS
La Rochelle
Limoges
Angoulême
N10
Bordeaux



PRÊTS À DÉCOUVRIR
LA VIENNE ?

Embarquez pour des expériences ludiques et conviviales à travers La Vienne, où apprendre et s'amuser se conjuguent ensemble, où partager des moments uniques est un trésor. Ici, chaque escapade devient un moment de plaisir à partager en groupes.

Aventuriers insatiables, vieux sages, fins gourmets, explorateurs en herbe ou éternels poètes : chacun trouve une aventure qui lui ressemble. Laissez-vous porter dans un monde foisonnant de découvertes, de richesses patrimoniales et d'expériences insolites, de grande Histoire et de petites anecdotes, dans un écrin naturel préservé et plein de vie.

Parmi les incontournables, au **Futuroscope** venez affronter les rapides tumultueux de Mission Bermudes, explorer les univers immersifs et toboggans spectaculaires de l'**Aquascope**. Découvrez les différents parcours de visite à l'**Abbaye de Saint-Savin** inscrite au patrimoine de l'UNESCO, remontez le temps en participant au banquet d'Aliénor d'Aquitaine au **Château de Monts sur Guesnes**, vivez une expérience rare au plus près des primates à la **Vallée des Singes**, puis laissez-vous séduire par les trésors patrimoniaux exceptionnels de **Poitiers**.

Flânez dans les ruelles des villages de caractère, profitez des terrasses animées et prolongez l'évasion lors de balades en bord de rivière.

Et surtout, SURTOUT...

Mettez de la joie et de l'insolite dans vos prochaines sorties en groupe.

PRÊTS ? Alors, à vous de jouer dans la Vienne !

Votre séjour, notre expertise

4 bonnes raisons de nous faire confiance

1 • Conseils d'experts :

+ de 25 ans d'expérience au service des groupes

2 • Une organisation clé en main,

de la réactivité et des séjours sur mesure

3 • Qualité de service et sérénité :

• Activités encadrées par des professionnels qualifiés et sélectionnés par nos soins
• Nos garanties assurance annulation Multirisque Multirisque Premium

4 • Un seul interlocuteur

du début à la fin de votre projet.

Découvrez nos thématiques

Loisirs

Des séjours pour vivre des expériences uniques, s'émerveiller et faire le plein d'émotions.

Patrimoine

Des séjours pour admirer notre patrimoine et remonter le temps.

Nature

Des séjours pour découvrir la nature autrement, au fil de l'eau et au rythme des paysages.

Terroir

Des séjours pour savourer les produits locaux, découvrir les savoir-faire et éveiller les papilles.



Besoin d'un devis ou de conseils personnalisés ?

Contactez Chantal au service groupes de l'Agence Départementale du Tourisme de la Vienne ou déposez votre demande en ligne.

+33 (0)5 49 37 19 74
groupes@tourisme-vienne.com
Espace Groupes
Votre demande en ligne

Sommaire Idées de séjours

Séjours 2 jours / 1 nuit, pages 6 à 9

Page 6 : **Futuroscope et Aquascope, deux mondes à explorer.**

Page 7 : **Poitiers et Futuroscope : le duo parfait le temps d'un week-end !**

Page 8 : **Futuroscope et Marais Poitevin : deux façons de s'évader.**

Page 9 : **Des trésors insoupçonnés.**

Séjours 3 jours / 2 nuits, pages 10 à 15

Page 10 : **Un concentré d'émerveillements.**

Page 11 : **Des expériences pas comme les autres.**

Page 12 : **Le Triangle d'Or du Poitou et ses joyaux.**

Page 13 : **Échappée douce entre nature et patrimoine.**

Page 14 : **Patrimoine et saveurs de la Vienne.**

Page 15 : **Escapade au cœur des villages de caractère de la Vienne.**

Séjours 4 jours / 3 nuits, pages 16 à 18

Page 16 : **Sur les chemins des abbayes et des châteaux de la Vienne.**

Page 17 : **La Vienne en tribus.**

Page 18 : **Défis, sensations et aventure !**

Conditions Générales de vente, page 19

Idée de séjour - 2 jours et 1 nuit

Futuroscope et Aquascope : deux mondes à explorer

Deux expériences incontournables réunies en un seul séjour : explorez les attractions du Futuroscope avant de plonger dans l'univers spectaculaire de l'Aquascope.

JOUR 1

Vivez une année pleine de surprises et d'aventures incroyables au Futuroscope, ce lieu extraordinaire où réel et imaginaire se côtoient.

- Visite libre du Futuroscope
- Déjeuner en restaurant
- Suite de la visite libre
- En soirée, installation à l'hébergement
- Dîner en restaurant à l'hébergement
- Spectacle nocturne
- Nuit à l'hébergement

JOUR 2

À l'Aquascope, élu meilleur parc aquatique au monde, vous plongerez dans un monde à couper le souffle et vous nagerez dans un univers merveilleux aux 1001 couleurs.

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Accès libre à l'Aquascope
- Déjeuner pique-nique
- Suite de la découverte libre des espaces de l'Aquascope
- Fin des prestations

Prix à partir de :

- **200 €** / adulte*
- **110 €** / enfant jusqu'à 12 ans inclus*

Sur la base de 20 participants.

De février à décembre sur réservation et selon les disponibilités.

* Ce prix comprend : les visites parcs et spectacle mentionnés ci-contre, les déjeuners et le dîner du 1er jour en restaurant, 1 nuit en chambre triple avec le petit-déjeuner en hôtel 3 étoiles sur le site du Futuroscope, la taxe de séjour, 1 gratuité adulte en ½ double (hors repas) par tranche de 20 adultes payants, 1 gratuité chauffeur (autocariste), l'organisation et le carnet de voyage.

* Ce prix ne comprend pas : le transport, l'assurance assistance annulation (elle représente 5.5% ou 9.5% du montant total du séjour selon formule choisie), les dépenses personnelles.

DEMANDEZ VOTRE DEVIS

+33 (0)5 49 37 19 74







Idée de séjour - 2 jours et 1 nuit

Poitiers et Futuroscope : le duo parfait le temps d'un week-end

De l'histoire de Poitiers aux expériences du Futuroscope, vivez deux univers complémentaires lors de ce séjour.

JOUR 1

À Poitiers plus de 2 000 ans d'histoire se révèlent, de ruelles médiévales en églises romanes, façades sculptées et palais, au cœur d'une ville pleine de caractère.

- Déjeuner dans un restaurant au cœur de Poitiers
- Visite guidée d'un quartier historique de la ville
- Installation à l'hébergement
- En fin d'après-midi, entrée billet soirée
- Dîner en restaurant au Futuroscope
- Spectacle nocturne
- Nuit à l'hébergement

JOUR 2

Vivez une année pleine de surprises et d'aventures incroyables au Futuroscope, ce lieu extraordinaire où réel et imaginaire se côtoient.

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Visite libre du Futuroscope
- Déjeuner en restaurant au Futuroscope
- Suite de la visite libre
- Fin des prestations

Prix à partir de :

• 199 € / adulte*

Sur la base de 20 participants.

De février à décembre sur réservation et selon les disponibilités.

* Ce prix comprend : les visites et spectacle mentionnés ci-contre, les déjeuners et le dîner du 1er jour en restaurant, 1 nuit en chambre double avec le petit-déjeuner en hôtel 3 étoiles sur le site du Futuroscope, la taxe de séjour, 1 gratuité adulte en ½ double (hors repas) par tranche de 20 adultes payants, 1 gratuité chauffeur (autocariste), l'organisation et le carnet de voyage.

* Ce prix ne comprend pas : le transport, l'assurance assistance annulation (elle représente 5.5% ou 9.5% du montant total du séjour selon formule choisie), les dépenses personnelles.

DEMANDEZ VOTRE DEVIS

+33 (0)5 49 37 19 74







Idée de séjour - 2 jours et 1 nuit

Futuroscope et Marais Poitevin : deux façons de s'évader

Après les émotions du Futuroscope, changez de rythme et laissez-vous séduire par les paysages, les canaux et les saveurs du Marais Poitevin.

JOUR 1

Vivez une année pleine de surprises et d'aventures incroyables au Futuroscope, ce lieu extraordinaire où réel et imaginaire se côtoient.

- Visite libre du Futuroscope
- Déjeuner en restaurant au Futuroscope
- Suite de la visite libre
- Installation à l'hébergement
- Dîner à l'hébergement
- Spectacle nocturne
- Nuit à l'hébergement

JOUR 2

Découvrez la Venise Verte au fil de l'eau, puis partez à la rencontre des savoir-faire et saveurs locales.

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Balade conviviale en barque collective de 10 places
- Dégustation de spécialités régionales
- Déjeuner dans un restaurant local
- Visite de la Brasserie artisanale « Tête de Mule » implantée dans une ancienne laiterie.
- Visite des « Papys-Gâteaux », biscuiterie spécialisée dans la fabrication de madeleines
- Dégustation de bières, limonade et madeleines
- Fin des prestations





Prix à partir de :

- **203 €** / adulte*
- **105 €** / enfant jusqu'à 12 ans inclus*

Sur la base de 25 participants.

D'avril à novembre sur réservation et selon les disponibilités.

* Ce prix comprend : les visites, spectacle et dégustations mentionnés ci-contre, les déjeuners et le dîner du 1er jour en restaurant, 1 nuit en chambre double avec le petit-déjeuner en hôtel 3 étoiles sur le site du Futuroscope, la taxe de séjour, 1 gratuité adulte en ½ double (hors repas) par tranche de 20 adultes payants, 1 gratuité chauffeur (autocariste), l'organisation et le carnet de voyage.

* Ce prix ne comprend pas : le transport, l'assurance assistance annulation (elle représente 5.5% ou 9.5% du montant total du séjour selon formule choisie), les dépenses personnelles.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

DEMANDEZ VOTRE DEVIS

+33 (0)5 49 37 19 74

Idée de séjour - 2 jours et 1 nuit

Des trésors insoupçonnés

De Chauvigny à Saint-Savin, en passant par Angles-sur-l'Anglin, un patrimoine riche et surprenant se dévoile, entre cités médiévales, art roman et histoires singulières.

JOUR 1

Découvrez Chauvigny, cité médiévale dominant la vallée de la Vienne où les vestiges de cinq châteaux-forts côtoient l'élégante collégiale romane.

Dans ce décor chargé d'histoire, laissez-vous émerveiller par le spectacle aérien des Géants du Ciel, où rapaces, cigognes et perroquets évoluent en toute liberté au plus près du public.

- Visite commentée de la cité médiévale de Chauvigny
- Déjeuner dans un restaurant local
- Spectacle des Géants du Ciel
- Installation à l'hébergement
- Dîner à l'hébergement
- Nuit à l'hébergement

JOUR 2

Admirez l'Abbaye de Saint-Savin, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO et surnommée la « Chapelle Sixtine de l'époque romane » pour ses remarquables peintures des XIe et XIIe siècles.

Puis profitez du charme d'Angles-sur-l'Anglin, l'un des « Plus Beaux Villages de France », avant de remonter 15 000 ans dans le temps pour découvrir le Roc-aux-Sorciers et sa frise sculptée, surnommée le « Lascaux de la sculpture » préhistorique.

- Visite guidée de l'Abbaye de Saint-Savin
- Déjeuner dans un restaurant local
- Visite guidée de la forteresse d'Angles-sur-l'Anglin et du Roc-aux-Sorciers
- Fin des prestations

Prix à partir de :

• 193 € / adulte*

Sur la base de 20 participants.

D'avril à fin septembre sur réservation et selon les disponibilités.

* Ce prix comprend : les visites guidées et spectacle mentionnés ci-contre, les déjeuners et le dîner du 1er jour en restaurant, 1 nuit en chambre double avec le petit-déjeuner en hôtel 3 étoiles, la taxe de séjour, 1 gratuité adulte en ½ double (hors repas) par tranche de 20 adultes payants, 1 gratuité chauffeur (autocariste), l'organisation et le carnet de voyage.

* Ce prix ne comprend pas : le transport, l'assurance assistance annulation (elle représente 5.5% ou 9.5% du montant total du séjour selon formule choisie), les dépenses personnelles.

DEMANDEZ VOTRE DEVIS

+33 (0)5 49 37 19 74







Idée de séjour - 3 jours et 2 nuits

Un concentré d'émerveillements

Explorez les sites incontournables de la Vienne, entre rencontres surprenantes, aventures immersives, sensations et spectacles.

JOUR 1

Rencontrez des primates à la Vallée des Singes !

Gorilles, chimpanzés, bonobos et autres espèces évoluent en semi-liberté dans de vastes espaces, au cœur de la nature, pour une expérience surprenante.

- Visite libre de la Vallée des Singes
- Déjeuner en restaurant
- Suite de la visite libre
- Installation à l'hébergement
- Dîner à l'hébergement
- Nuit à l'hébergement

JOUR 2

Vivez une année pleine de surprises et d'aventures incroyables au Futuroscope, ce lieu extraordinaire où réel et imaginaire se côtoient.

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Visite libre du Futuroscope
- Déjeuner en restaurant au Futuroscope
- Suite de la visite libre
- Dîner en restaurant au Futuroscope
- Spectacle nocturne
- Nuit à l'hébergement

JOUR 3

Suivez les traces du Professeur Sheppard à Terre de Dragons, une aventure immersive au cœur d'une jungle luxuriante, entre créatures mystérieuses et laboratoire secret.

Poursuivez l'évasion avec le spectacle aérien des Géants du Ciel, où rapaces, cigognes et perroquets venus des quatre continents vous émerveillent par leurs prouesses aériennes.

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Visite libre de Terre de Dragons
- Déjeuner dans un restaurant local
- Spectacle des Géants du Ciel
- Fin des prestations

Prix à partir de :

- **355 €** / adulte*
- **159 €** / enfant jusqu'à 12 ans inclus*

Sur la base de 20 participants.

D'avril à fin septembre sur réservation et selon les disponibilités.

* Ce prix comprend : les visites libres des parcs et spectacles mentionnés ci-contre, les déjeuners et les dîners le 1er et 2ème jour en restaurant, 2 nuits en chambres multiples avec les petits-déjeuners en hôtel insolite, la taxe de séjour, 1 gratuité adulte en ½ double (hors repas) par tranche de 20 adultes payants, 1 gratuité chauffeur (autocariste), l'organisation et le carnet de voyage.

* Ce prix ne comprend pas : le transport, l'assurance assistance annulation (elle représente 5.5% ou 9.5% du montant total du séjour selon formule choisie), les dépenses personnelles.

DEMANDEZ VOTRE DEVIS

+33 (0)5 49 37 19 74







Idée de séjour - 3 jours et 2 nuits

Des expériences pas comme les autres

Laissez-vous surprendre par un séjour original entre châteaux insolites et Futuroscope, pour une escapade où votre imagination sera votre seule limite !

JOUR 1

Vivez une année pleine de surprises et d'aventures incroyables au Futuroscope, ce lieu extraordinaire où réel et imaginaire se côtoient.

- Visite libre du Futuroscope
- Déjeuner en restaurant au Futuroscope
- Suite de la visite libre
- Installation à l'hébergement
- Dîner à l'hébergement
- Spectacle nocturne
- Nuit à l'hébergement

JOUR 2

Poussez les portes de châteaux pas comme les autres ! À la Mothe-Chandeniers, l'architecture se mêle à une nature luxuriante pour créer un décor mystérieux, romantique et fascinant.

Au Château de Monts sur Guesnes, rendez-vous au cœur du Moyen Âge à travers un parcours immersif où les destins d'Aliénor d'Aquitaine, les jeux de pouvoir et les démonstrations d'armes de guerre vous font revivre 1 000 ans d'Histoire du Poitou.

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Visite guidée du château de la Mothe-Chandeniers
- Déjeuner dans un restaurant local
- Visite libre du parcours immersif du château de Monts sur Guesnes
- Dîner à l'hébergement
- Nuit à l'hébergement

JOUR 3

Découvrez Chauvigny, cité médiévale dominant la vallée de la Vienne où les vestiges de cinq châteaux-forts côtoient l'élégante collégiale romane.

Dans ce cadre chargé d'histoire, laissez place au spectacle avec les Géants du Ciel où rapaces, cigognes et perroquets volent en toute liberté au plus près du public.

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Visite guidée de la cité médiévale de Chauvigny
- Déjeuner dans un restaurant local
- Spectacle des Géants du Ciel
- Fin des prestations







Prix à partir de :

- **249 €** / adulte*
- **138 €** / enfant jusqu'à 12 ans inclus*

Sur la base de 20 participants.

D'avril à fin septembre sur réservation et selon les disponibilités.

* Ce prix comprend : les visites libres et guidées et spectacles mentionnés ci-contre, les déjeuners et les dîners du 1er et 2ème jour en restaurant, 2 nuits en chambre triple avec les petits-déjeuners en hôtel 3 étoiles sur le site du Futuroscope, la taxe de séjour, 1 gratuité adulte en ½ double (hors repas) par tranche de 20 adultes payants, 1 gratuité chauffeur (autocariste), l'organisation et le carnet de voyage.

* Ce prix ne comprend pas : le transport, l'assurance assistance annulation (elle représente 5.5% ou 9.5% du montant total du séjour selon formule choisie), les dépenses personnelles.

DEMANDEZ VOTRE DEVIS

+33 (0)5 49 37 19 74

Idée de séjour - 3 jours et 2 nuits

Le Triangle d'Or du Poitou et ses joyaux

De Chauvigny à Poitiers, en passant par Saint-Savin et Angles-sur-l'Anglin, explorez un patrimoine hors du commun où cités médiévales, trésors d'art roman et villages de charme se dévoilent d'étape en étape.

JOUR 1

Découvrez Chauvigny, cité médiévale dominant la vallée de la Vienne où les vestiges de cinq châteaux-forts côtoient l'élégante collégiale romane.

Dans ce décor chargé d'histoire, admirez le spectacle aérien des Géants du Ciel, où rapaces, cigognes et perroquets évoluent en toute liberté au plus près du public.

- Visite commentée de la cité médiévale de Chauvigny
- Déjeuner dans un restaurant local
- Spectacle des Géants du Ciel
- Installation à l'hébergement
- Dîner à l'hébergement
- Nuit à l'hébergement

JOUR 2

Admirez l'Abbaye de Saint-Savin, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO et surnommée la « Chapelle Sixtine de l'époque romane » pour ses remarquables peintures des XIe et XIIe siècles.

Puis laissez-vous charmer par Angles-sur-l'Anglin, l'un des « Plus Beaux Villages de France », avant de découvrir le Roc-aux-Sorciers et sa frise sculptée, surnommée le « Lascaux de la sculpture » préhistorique.

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Visite guidée de l'Abbaye de Saint-Savin
- Déjeuner dans un restaurant local
- Visite guidée de la forteresse d'Angles-sur-l'Anglin et du Roc-aux-Sorciers
- Dîner à l'hébergement
- Nuit à l'hébergement

JOUR 3

À Poitiers plus de 2 000 ans d'histoire se révèlent, de ruelles médiévales en églises romanes, façades sculptées et palais, au cœur d'une ville pleine de caractère.

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Visite guidée d'un quartier historique de la ville de Poitiers
- Déjeuner en restaurant au cœur de la ville
- Fin des prestations







Prix à partir de :

• 370 € / adulte*

Sur la base de 20 participants.

D'avril à fin septembre sur réservation et selon les disponibilités.

* Ce prix comprend : les visites guidées et spectacle mentionnés ci-contre, les déjeuners et les dîners du 1er et 2ème jour en restaurant, 2 nuits en chambre double avec les petits-déjeuners en hôtel de charme 3 étoiles, la taxe de séjour, 1 gratuité adulte en ½ double (hors repas) par tranche de 20 adultes payants, 1 gratuité chauffeur (autocariste), l'organisation et le carnet de voyage.

* Ce prix ne comprend pas : le transport, l'assurance assistance annulation (elle représente 5.5% ou 9.5% du montant total du séjour selon formule choisie), les dépenses personnelles.

DEMANDEZ VOTRE DEVIS

+33 (0)5 49 37 19 74

Idée de séjour - 3 jours et 2 nuits

Échappée douce entre nature et patrimoine

Une escapade entre paysages, nature préservée et patrimoine remarquable vous attend.

JOUR 1

Embarquez pour une escapade au fil de la Vienne ! À bord du bateau traditionnel Jehan Martin, découvrez Châtellerault, son héritage fluvial et industriel, au gré des paysages et des confluences.

Quittez ensuite les rives de la Vienne pour les landes de la Réserve Naturelle Nationale du Pinail et ses paysages qui abritent une biodiversité rare.

- Balade commentée en bateau traditionnel sur la Vienne
- Déjeuner à bord du bateau amarré
- Visite commentée de la réserve naturelle du Pinail
- Installation à l'hébergement
- Dîner à l'hébergement
- Nuit à l'hébergement

JOUR 2

Succombez au charme de Montmorillon, Petite Cité de Caractère au bord de la Gartempe, entre ruelles pittoresques, maisons anciennes et patrimoine préservé.

Poursuivez votre découverte avec un atelier de calligraphie à la Cité de l'Écrit ou explorez le Musée du Macaron consacré à l'histoire du célèbre biscuit montmorillonnais.

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Visite guidée de la ville de Montmorillon
- Déjeuner dans un restaurant local
- Atelier de calligraphie ou visite du Musée du Macaron avec dégustation
- Dîner à l'hébergement
- Nuit à l'hébergement

JOUR 3

Unique au monde, l'Abbaye de Saint-Savin est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO. La richesse de ses peintures des XI^e^-XII^e^ siècles lui vaut le surnom de « Chapelle Sixtine de l'époque romane ».

Changement de décor au lac de Saint-Cyr ! Observez la faune, la flore et les 213 espèces d'oiseaux recensées à la réserve naturelle régionale.

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Visite guidée de l'Abbaye de Saint-Savin
- Déjeuner dans un restaurant local
- Animation « observation des oiseaux » au lac de Saint-Cyr
- Fin des prestations

Prix à partir de :

• 309 € / adulte*

Sur la base de 20 participants.

D'avril à octobre sur réservation et selon les disponibilités.

* Ce prix comprend : les visites et balades commentées et les activités mentionnées ci-contre, la dégustation, les déjeuners et les dîners du 1er et 2ème jour en restaurant, 2 nuits en chambre double avec les petits-déjeuners en résidence de tourisme, la taxe de séjour, 1 gratuité adulte en ½ double (hors repas) par tranche de 20 adultes payants, 1 gratuité chauffeur (autocariste), l'organisation et le carnet de voyage.

* Ce prix ne comprend pas : le transport, l'assurance assistance annulation (elle représente 5.5% ou 9.5% du montant total du séjour selon formule choisie), les dépenses personnelles.

DEMANDEZ VOTRE DEVIS

+33 (0)5 49 37 19 74







Idée de séjour - 3 jours et 2 nuits

Patrimoine et saveurs de la Vienne

Patrimoine, vignobles, rencontres et spécialités locales : une escapade gourmande pour découvrir la Vienne à travers ceux qui la font vivre.

JOUR 1

À Poitiers plus de 2 000 ans d'histoire se révèlent, de ruelles médiévales en églises romanes, façades sculptées et palais.

Au Domaine de Villemont, découvrez l'histoire familiale de vignerons indépendants et passionnés, leur savoir-faire et savourez les vins du domaine au cours d'une dégustation.

- Visite guidée d'un quartier historique de Poitiers
- Déjeuner dans un restaurant au cœur de la ville
- Visite commentée d'un domaine viticole suivi d'une dégustation
- Installation à l'hébergement
- Dîner à l'hébergement
- Nuit à l'hébergement

JOUR 2

Remontez le fil de l'histoire à Moncontour, joli village avec son sentier des lavoirs.

Poursuivez cette immersion au château de Ternay, sur les traces du chevalier Bertrand de Beauvau. Son imposant donjon, sa cour intérieure et sa magnifique chapelle gothique vous dévoilent les secrets d'un lieu chargé d'histoire.

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Visite insolite du village médiéval de Moncontour
- Déjeuner dans un restaurant local
- Visite guidée du château de Ternay
- Dégustation de produits du terroir à la Maison de Pays
- Dîner à l'hébergement
- Nuit à l'hébergement

JOUR 3

Embarquez pour la Venise Verte !

À bord d'une barque traditionnelle, naviguez entre canaux et conches et découvrez une nature préservée, ses secrets et ses habitants.

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Balade conviviale en barque collective de 10 places
- Dégustation de spécialités régionales
- Déjeuner dans un restaurant local
- Fin des prestations







Prix à partir de :

• 325 € / adulte*

Sur la base de 20 participants.

D'avril à octobre sur réservation et selon les disponibilités.

* Ce prix comprend : les visites et balades commentées mentionnées ci-contre, les dégustations, les déjeuners et les dîners du 1er et 2ème jour en restaurant, 2 nuits en chambre double avec les petits-déjeuners en hôtel 3 étoiles, la taxe de séjour, 1 gratuité adulte en ½ double (hors repas) par tranche de 20 adultes payants, 1 gratuité chauffeur (autocariste), l'organisation et le carnet de voyage.

* Ce prix ne comprend pas : le transport, l'assurance assistance annulation (elle représente 5.5% ou 9.5% du montant total du séjour selon formule choisie), les dépenses personnelles.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

DEMANDEZ VOTRE DEVIS

+33 (0)5 49 37 19 74

Idée de séjour - 3 jours et 2 nuits

Escapade au cœur des villages de caractère de la Vienne

De Chauvigny à Montmorillon, en passant par La Roche-Posay et Angles-sur-l'Anglin, découvrez des cités de caractère et villages de charme où chaque ruelle raconte une histoire.

JOUR 1

Découvrez Chauvigny, cité médiévale dominant la vallée de la Vienne où les vestiges de cinq châteaux-forts côtoient l'élégante collégiale romane et composent un décor singulier.

- Déjeuner dans un restaurant local
- Visite commentée de la cité médiévale de Chauvigny
- Installation à l'hébergement
- Dîner à l'hébergement
- Nuit à l'hébergement

JOUR 2

Franchissez la Porte Bourbon et plongez dans l'histoire fascinante de La Roche-Posay. Laissez-vous conter les secrets bien gardés de cette cité et ses trésors cachés...

Poursuivez jusqu'à Angles-sur-l'Anglin, classé parmi les « Plus Beaux Villages de France », et visitez le Roc-aux-Sorciers, à travers une reproduction exceptionnelle de sa frise sculptée, surnommée le « Lascaux de la sculpture » préhistorique.

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Visite guidée de La Roche-Posay
- Déjeuner dans un restaurant local
- Visite guidée de la forteresse d'Angles-sur-l'Anglin et du Roc-aux-Sorciers
- Dîner à l'hébergement
- Nuit à l'hébergement

JOUR 3

Montmorillon, Petite Cité de Caractère, au charme authentique ! Au bord de la Gartempe, Montmorillon dévoile ses ruelles pittoresques, ses maisons anciennes et son patrimoine préservé.

Puis, l'Abbaye de Saint-Savin vous ouvre les portes de son exceptionnel décor roman classé au patrimoine mondial de l'UNESCO.

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Visite guidée de la ville de Montmorillon
- Déjeuner dans un restaurant local
- Visite guidée de l'Abbaye de Saint-Savin
- Fin des prestations







Prix à partir de :

• 359 € / adulte*

Sur la base de 20 participants.

D'avril à fin septembre sur réservation et selon les disponibilités.

* Ce prix comprend : les visites guidées mentionnées ci-contre, les déjeuners et les dîners du 1er et 2ème jour en restaurant, 2 nuits en chambre double avec les petits-déjeuners en hôtel de charme 3 étoiles, la taxe de séjour, 1 gratuité adulte en ½ double (hors repas) par tranche de 20 adultes payants, 1 gratuité chauffeur (autocariste), l'organisation et le carnet de voyage.

* Ce prix ne comprend pas : le transport, l'assurance assistance annulation (elle représente 5.5% ou 9.5% du montant total du séjour selon formule choisie), les dépenses personnelles.

DEMANDEZ VOTRE DEVIS

+33 (0)5 49 37 19 74

Idée de séjour - 4 jours et 3 nuits

Sur les chemins des abbayes et des châteaux de la Vienne

Ouvrez les portes d'un patrimoine exceptionnel, entre abbayes emblématiques et châteaux chargés d'histoire.

JOUR 1

À Poitiers plus de 2 000 ans d'histoire se révèlent, de ruelles médiévales en églises romanes, façades sculptées et palais.

Après cette découverte, le musée Sainte-Croix vous invite à explorer ses riches collections, de la Préhistoire aux Beaux-Arts, avec notamment une importante collection consacrée à Camille Claudel.

- Déjeuner dans un restaurant au cœur de Poitiers
- Visite guidée d'un quartier historique de la ville
- Visite commentée du musée Sainte-Croix
- Installation à l'hébergement
- Dîner à l'hébergement
- Nuit à l'hébergement

JOUR 2

L'Abbaye royale de la Réau vous ouvre les portes de son histoire. Fondée au XII^e siècle et patiemment restaurée, elle dévoile un rare patrimoine architectural et témoigne de la passion de ceux qui œuvrent à sa renaissance.
Dans ce cadre chargé d'histoire, initiez-vous ensuite à l'art de la calligraphie lors d'un atelier.

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Visite guidée de l'Abbaye royale de la Réau
- Déjeuner pique-nique
- Atelier d'initiation à la calligraphie
- Dîner à l'hébergement
- Nuit à l'hébergement

JOUR 3

Poussez les portes de châteaux pas comme les autres ! À la Mothe-Chandeniers, l'architecture se mêle à une nature luxuriante pour créer un décor mystérieux, romantique et fascinant.

Au Château de Monts sur Guesnes, rendez-vous au cœur du Moyen Âge à travers un parcours immersif où les destins d'Aliénor d'Aquitaine, les jeux de pouvoir et les démonstrations d'armes de guerre vous font revivre 1 000 ans d'Histoire du Poitou.

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Visite guidée du château de la Mothe-Chandeniers
- Déjeuner dans un restaurant local
- Visite libre du parcours immersif du château de Monts sur Guesnes
- Dîner à l'hébergement
- Nuit à l'hébergement

JOUR 4

Unique au monde, l'Abbaye de Saint-Savin est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO. La richesse de ses peintures, datant des XI^e-XII^e siècles, justifie bien son surnom de « Chapelle Sixtine de l'époque romane ».

À Montmorillon, le macaron se raconte... et se déguste ! Retracez l'histoire de l'amande et du célèbre biscuit montmorillonnais à travers un parcours gourmand, entre traditions, savoir-faire et secrets de fabrication.

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Visite guidée de l'Abbaye de Saint-Savin
- Déjeuner dans un restaurant local
- Visite guidée du musée du Macaron et dégustation de macarons
- Fin des prestations









Prix à partir de :

• 375 € / adulte*

Sur la base de 20 participants.

D'avril à fin septembre sur réservation et selon les disponibilités.

* Ce prix comprend : les visites libres, guidées, atelier et dégustation mentionnés ci-contre, les déjeuners en restaurant et le pique-nique, les dîners les 3 premiers jours en restaurant, 3 nuits en chambre double avec les petits-déjeuners en résidences de tourisme, la taxe de séjour, 1 gratuité adulte en ½ double (hors repas) par tranche de 20 adultes payants, 1 gratuité chauffeur (autocariste), l'organisation et le carnet de voyage.

* Ce prix ne comprend pas : le transport, l'assurance assistance annulation (elle représente 5.5% ou 9.5% du montant total du séjour selon formule choisie), les dépenses personnelles.

DEMANDEZ VOTRE DEVIS

+33 (0)5 49 37 19 74

Idée de séjour - 4 jours et 3 nuits

La Vienne en tribus

Petits et grands partagent quatre jours d'évasion entre animaux, sensations et patrimoine, avec des expériences variées pensées pour éveiller la curiosité et créer des souvenirs communs.

JOUR 1

Rencontrez des primates à la Vallée des Singes ! Gorilles, chimpanzés, bonobos et autres espèces évoluent en semi-liberté, au cœur de la nature, pour une expérience surprenante.

- Visite libre de la Vallée des Singes
- Déjeuner en restaurant
- Suite de la visite libre
- Installation à l'hébergement
- Dîner à l'hébergement
- Nuit à l'hébergement

JOUR 2

Vivez une année pleine de surprises et d'aventures incroyables au Futuroscope, ce lieu extraordinaire où réel et imaginaire se côtoient.

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Visite libre du Futuroscope
- Déjeuner en restaurant au Futuroscope
- Suite de la visite libre
- Dîner en restaurant au Futuroscope
- Spectacle nocturne
- Nuit à l'hébergement

JOUR 3

Suivez les traces du Professeur Sheppard à Terre de Dragons, une aventure immersive au cœur d'une jungle luxuriante, entre créatures mystérieuses et laboratoire secret.

Au cœur de la cité médiévale, le spectacle des Géants du Ciel prend le relais pour vous émerveiller : laissez-vous transporter par un ballet magique de rapaces, cigognes et perroquets en vol libre.

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Visite libre de Terre de Dragons
- Déjeuner dans un restaurant local
- Spectacle des Géants du Ciel
- Dîner à l'hébergement
- Nuit à l'hébergement

JOUR 4

Le Moyen Âge prend vie au Château de Monts sur Guesnes !

Parcours immersif, destins d'Aliénor d'Aquitaine, jeux de pouvoir et démonstrations d'armes de guerre vous font revivre 1 000 ans d'Histoire du Poitou.

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Visite libre du parcours immersif du château de Monts sur Guesnes
- Déjeuner pique-nique
- Démonstration de tirs au trébuchet
- Costumes pour photo souvenir
- Fin des prestations









Prix à partir de :

- **396 €** / adulte*
- **190 €** / enfant jusqu'à 12 ans inclus*

Sur la base de 20 participants.

D'avril à fin septembre sur réservation et selon les disponibilités.

* Ce prix comprend : les visites libres des parcs et sites touristiques et spectacles mentionnés ci-contre, les déjeuners en restaurant et le pique-nique, les dîners les 3 premiers jours en restaurant, 3 nuits en chambre triple avec les petits-déjeuners en hôtel 1 étoile sur le site du Futuroscope, la taxe de séjour, 1 gratuité adulte en ½ double (hors repas) par tranche de 20 adultes payants, 1 gratuité chauffeur (autocariste), l'organisation et le carnet de voyage.

* Ce prix ne comprend pas : le transport, l'assurance assistance annulation (elle représente 5.5% ou 9.5% du montant total du séjour selon formule choisie), les dépenses personnelles.

DEMANDEZ VOTRE DEVIS

+33 (0)5 49 37 19 74

Idée de séjour - 4 jours et 3 nuits

Défis, sensations et aventure !

Un séjour pour changer d'air et faire le plein d'expériences : aventure grandeur nature, univers immersifs, sensations aquatiques et découverte ludique.

JOUR 1

Mettez le cap sur l'aventure avec Mission Aréka, le grand jeu du Domaine de Dienné ! Énigmes, exploration, villages du monde et forêt enchantée se succèdent pour une expérience ludique et immersive, à partager en famille.

- Déjeuner pique-nique par vos soins
- Parc à thème « Mission Areka »
- Installation à l'hébergement
- Dîner à l'hébergement
- Nuit à l'hébergement

JOUR 2

Vivez une année pleine de surprises et d'aventures incroyables au Futuroscope, ce lieu extraordinaire où réel et imaginaire se côtoient.

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Visite libre du Futuroscope
- Déjeuner en restaurant au Futuroscope
- Suite de la visite libre
- Dîner en restaurant au Futuroscope
- Spectacle nocturne
- Nuit à l'hébergement

JOUR 3

À l'Aquascope, élu meilleur parc aquatique au monde, vous plongerez dans un monde à couper le souffle et vous nagerez dans un univers merveilleux aux 1001 couleurs.

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Accès libre à l'Aquascope
- Déjeuner pique-nique
- Suite de la découverte libre des espaces de l'Aquascope
- Dîner à l'hébergement
- Nuit à l'hébergement

JOUR 4

Explorez l'ancienne voie ferrée au VéloRail de Chauvigny ! Pédalez à travers une nature préservée et découvrez de magnifiques panoramas, viaducs, ponts et passerelles.

Une balade ludique et immersive, entre exploration du patrimoine et paysages d'exception.

- Petit-déjeuner à l'hébergement
- Grand parcours du VéloRail à Chauvigny
- Déjeuner pique-nique
- Fin des prestations









Prix à partir de :

- **307 €** / adulte*
- **155 €** / enfant jusqu'à 12 ans inclus*

Sur la base de 20 participants.

D'avril à fin septembre sur réservation et selon les disponibilités.

* Ce prix comprend : les visites libres, activité et spectacle mentionnés ci-contre, les déjeuners en restaurant, le pique-nique et les dîners les 3 premiers jours en restaurant, 3 nuits en chambre triple avec les petits-déjeuners en hôtel 1 étoile sur le site du Futuroscope, la taxe de séjour, 1 gratuité adulte en ½ double (hors repas) par tranche de 20 adultes payants, 1 gratuité chauffeur (autocariste), l'organisation et le carnet de voyage.

* Ce prix ne comprend pas : le transport, le déjeuner pique-nique du 1er jour, l'assurance assistance annulation (elle représente 5.5% ou 9.5% du montant total du séjour selon formule choisie), les dépenses personnelles.

DEMANDEZ VOTRE DEVIS

+33 (0)5 49 37 19 74

Condition de vente groupes

Art.1er - PREAMBULE

Les présentes conditions particulières de vente régissent les relations entre l'Agence Départementale du Tourisme de la Vienne, ci-après dénommée ADT, organisme local de tourisme prévu à l'article L211-1 (II) du code du tourisme et membre du réseau ADN Tourisme, et ses clients.

Ces conditions particulières de vente s'inscrivent dans le strict respect de la règlementation en vigueur et s'appliquent à toute réservation effectuée à compter du 15 février 2021. Elles annulent et remplacent toutes les versions antérieures de conditions particulières de vente proposées par l'ADT. Le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions particulières de vente et en avoir accepté les termes en signant la réservation proposée par l'ADT et qui forme, avec les conditions générales de vente prévues aux articles R211-3 à R211-11 du code du tourisme et les présentes conditions particulières de vente, le Contrat, tel que ce terme est défini à l'article 2 ci-après.

L'ADT se réserve le droit de ne pas répondre à une demande de devis d'un client dès lors que celle-ci ne comporte pas au moins 2 prestations dans la Vienne.

Art.2 - DEFINITIONS

Vendeur : désigne l'ADT, organisme local de tourisme, membre du réseau ADN Tourisme , et qui propose à la vente des prestations touristiques sur sa zone géographique d'intervention.

Client : désigne la personne qui achète ou réserve une prestation touristique, étant entendu que le client peut ne pas être le bénéficiaire ou participant de la prestation touristique, selon que le client souhaite bénéficier personnellement de la prestation touristique ou qu'il souhaite en faire bénéficier un tiers.

Bénéficiaire ou **Participant** : désigne la personne physique qui consomme la prestation touristique achetée par le client auprès du vendeur.

Location de vacances ou Location Saisonnière ou Gîte rural : service de voyage constitué de la location d'un immeuble conclue pour une durée maximale et non renouvelable de quatre-vingt-dix jours consécutifs, selon la définition donnée par les articles L211-4 du code du tourisme et 1-1 (2°) de la loi n°70-9 du 2 janvier 1970.

Prestataire : désigne toute personne productrice ou organisatrice de la prestation touristique vendue par le vendeur au client.

Contrat : désigne l'ensemble des engagements réciproques pris par le vendeur, d'une part, et par le client, d'autre part, et portant sur la réservation ou l'achat d'une prestation touristique. Le contrat est composé des conditions générales de vente applicables à tous les opérateurs de tourisme, des conditions particulières de vente applicables au vendeur et des conditions de réservation propres à la prestation touristique sélectionnée par le client.

Séjour : désigne un forfait touristique au sens des dispositions de l'article L211-2 (II) du code du tourisme.

Prestation touristique ou Prestation de voyage : désigne (i) un service de voyage ou (ii) un service touristique ou (iii) un forfait touristique ou (iv) une prestation de voyage liée tels que ces termes sont définis à l'article L.211-2 du code du tourisme.

Activité de pleine nature : désigne une prestation touristique ou une prestation de voyage qui se déroule en milieu naturel.

Partie : désigne le vendeur ou le client, selon le sens donné par la phrase où ce terme figure. Au pluriel, ce terme désigne le vendeur et le client.

Art.3 - INFORMATION PREALABLE OU PRECONTRACTUELLE

3.1 - PORTEE

Les informations descriptives relatives à la prestation touristique proposée par l'ADT et figurant sur le document remis au client par l'ADT constituent l'information préalable ou précontractuelle faite au client au sens donné par l'article L. 211-8 du code du tourisme. Les éléments de cette information préalable ou précontractuelle dont la liste figure à l'article R211-4 du code du tourisme engagent l'ADT.

3.2 - MODIFICATIONS

L'ADT se réserve toutefois le droit d'apporter des modifications à ces éléments de l'information préalable dans la mesure où ces modifications sont apportées au client par écrit et avant la conclusion du contrat, dans les conditions prévues par les articles R211-5 et L211-9 du code du tourisme.

3.3 - PRIX

Le prix de la prestation touristique, affiché sur la brochure ou sur le document d'information préalable et remis par l'ADT au client, est celui en vigueur au moment de la consultation par le client.

Il correspond au prix de la prestation touristique, toutes taxes comprises (TTC).

Dans certains cas, des frais supplémentaires dont le détail et les conditions d'application figurent dans l'information préalable pourront être perçus par l'ADT lors de la réservation.

Les modalités de paiement de ce prix figurent également sur le document d'information préalable remis au client.

3.4 - TAXE DE SEJOUR

Conformément à la législation en vigueur sur l'activité des plateformes de réservation, l'ADT peut (i) collecter la taxe de séjour applicable sur les différents territoires de sa zone géographique d'intervention au moment de la réservation ou de l'acte d'achat et (ii) la reverser aux intercommunalités pour le compte du client. Lorsqu'elle est collectée par l'ADT, le détail de cette taxe est mentionné sur le document d'information préalable remis au client.

3.5 - FRAIS DE DOSSIER

Enfin, des frais de dossier peuvent également être perçus par l'ADT. Le détail et le montant de ces frais de dossier sont mentionnés dans l'information préalable et peuvent être différents en fonction du canal de distribution de l'ADT.

3.6 - PRIX DEFINITIF

Le prix définitif TTC de la prestation touristique et incluant tous les frais est indiqué au client avant la formation définitive du contrat.

Art.4 - RESPONSABILITE DU CLIENT

Il appartient au client de vérifier que les informations personnelles qu'il fournit lors de la réservation, lors de l'acte d'achat ou à tout autre moment, sont exactes et complètes.

Il est de la responsabilité du client de s'assurer que les coordonnées qu'il communique sont correctes et qu'elles lui permettront de recevoir la confirmation de sa réservation. Dans l'hypothèse où le client ne recevrait pas cette confirmation dans le délai indiqué, il incombe au client de contacter l'ADT sans délai. En outre, et pour le bon suivi de son dossier, le client doit informer l'ADT le plus rapidement possible de toute modification des informations personnelles qu'il lui a fournies.

Art.5 - REVISION DU PRIX

Le prix de la prestation touristique ne pourra être modifié par l'ADT après la formation du contrat, sauf dans les cas limitativement prévus par l'article L211-12 du code du tourisme et au plus tard 21 jours avant le début de la prestation touristique. A cet égard, les éléments de réservation font figurer les paramètres de la possible révision du prix et de quelle manière la révision du prix peut être calculée en fonction desdits paramètres.

En aucun cas, le client ne saurait solliciter l'annulation de la réservation en raison de la révision du prix sauf si, par l'effet de cette révision, la hausse du prix était supérieure à 8% par rapport au prix initialement convenu lors de la formation du contrat.

Art.6 - RESPONSABILITE DU VENDEUR

Conformément à l'article L211-16 du code du tourisme, l'ADT est responsable de plein droit à l'égard du client ou du bénéficiaire de la prestation touristique de l'exécution des services prévus par le contrat. Toutefois l'ADT peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que le dommage est :

- Soit imputable au client ou au bénéficiaire,
- Soit imputable à un tiers étranger à la fourniture des services de voyage compris dans le contrat et qu'il revêt un caractère imprévisible ou inévitable,
- Soit dû à des circonstances exceptionnelles et inévitables.
- Lorsque la responsabilité de l'ADT est engagée et sauf en cas de préjudice corporel ou en cas de dommages causés intentionnellement ou par négligence, l'indemnité sollicitée par le client ne saurait excéder trois fois le prix total de la prestation touristique.

Art.7 - PROCESSUS DE RESERVATION

L'ADT adresse au client un projet de contrat mentionnant l'ensemble des éléments prévus aux articles R211-4 et R211-6 du code du tourisme et incluant les présentes conditions générales et particulières de vente.

La réservation ou l'acte d'achat est définitivement formé après réception par l'ADT et avant la date limite mentionnée sur le projet, (i) d'un exemplaire du contrat signé par le client impliquant notamment l'acceptation des présentes conditions particulières de vente (https://www.tourisme-vienne.com/wp-content/uploads/2021/11/CGV-2025.pdf) et disponibles sur simple demande auprès de l'ADT et (II) du paiement de la partie du prix indiquée au contrat ainsi qu'il est dit à l'article 9 ci-après. Dans le cas où le paiement de la partie du prix indiquée au contrat est effectué par carte bancaire, la réservation est considérée comme ferme et définitive et le contrat formé lorsque le client communique ses coordonnées bancaires et son cryptogramme, soit par téléphone à l'ADT, soit dans un point de réservation physique de l'ADT. Tout rejet de paiement postérieur entraînera la résolution immédiate du contrat.

Art.8 - ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION

Conformément à l'article L221-18 12° du code de la consommation, le client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation consécutif à l'achat ou à la réservation d'une prestation touristique proposée par l'ADT.

Art.9 - PAIEMENT

En cas de réservation à plus de 30 jours du début de la prestation touristique, la réservation devient ferme et définitive et le contrat formé lorsqu'un acompte représentant 25% du prix total de la prestation touristique est perçu par l'ADT. Le solde du prix est dû au plus tard 30 jours avant le début de la prestation touristique.

En cas de réservation à moins de 30 jours du début de la prestation touristique, la totalité du règlement du prix de la prestation touristique est systématiquement exigée à la réservation.

Le client n'ayant pas versé la totalité du prix de la prestation touristique au plus tard 30 jours avant le début de la prestation touristique est considéré comme ayant annulé sa réservation et se verra appliquer des frais de résolution ainsi qu'il est indiqué à l'article 15 ci-après.

Enfin, et conformément à l'article 68 du décret 72-678 du 20 juillet 1972 modifié, les Locations de vacances ne peuvent faire l'objet d'aucun versement plus de 6 mois avant la remise des clés.

Art.10 - BON D'ECHANGE

Dès réception du paiement intégral, l'ADT adresse au client un/des bon(s) d'échange(s) présentant les informations pratiques relatives à la consommation de la prestation touristique. La remise de ce(s) bon(s) d'échange(s) au(x) prestataire(s) par le client n'est plus obligatoire. A son arrivée, le client pourra communiquer la référence de sa réservation et présenter une pièce d'identité au nom du dossier de réservation.

Art.11 - ARRIVEE

Le client doit se présenter le jour convenu et aux heures mentionnées sur le(s) bon(s) d'échange(s). En cas d'arrivée tardive ou différée ou d'empêchement de dernière minute, le client doit prévenir le prestataire touristique dont l'adresse et le téléphone figurent sur le(s) bon(s) d'échange(s). Le prix des prestations touristiques non consommées en raison de ce retard restera du et le retard ne donnera lieu à aucun remboursement.

Art.12 - DUREE

Le client signataire du contrat, conclu pour une durée déterminée, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue des dates mentionnées dans le contrat.

Art.13 - MODIFICATION DU FAIT DU DE L'ADT

L'ADT a la possibilité de modifier unilatéralement les clauses du contrat après la formation du contrat et avant le début de la prestation touristique et sans que le client ne puisse s'y opposer, sous réserve que la modification soit mineure et que le client en soit informé le plus rapidement possible de manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable.

En cas de modification unilatérale par l'ADT d'une prestation touristique réservée de manière ferme et définitive et si cette modification n'est pas mineure et porte sur un élément essentiel du contrat telle qu'une hausse du prix de plus de 8% par rapport au prix initial en cas d'application de la clause de révision du prix, le client a la possibilité, soit d'accepter la modification proposée par l'ADT, soit de résoudre sans frais le contrat. En cas de résolution du contrat, le client se voit remboursé immédiatement les sommes versées au titre de cette réservation et payer une indemnité équivalente à celle qu'aurait dû supporter le client si une annulation était intervenue de son fait à la date de la modification et ainsi qu'il est mentionné à l'article 15 ci-après.

Art.14 - ANNULATION DU FAIT DE L'ADT

L'ADT a la possibilité d'annuler la réservation sans frais avant le début de la prestation touristique dans les deux cas suivants :

- Si le nombre de personnes inscrites pour la prestation touristique est inférieur au nombre minimal indiqué dans le bulletin de réservation et si l'annulation intervient au plus tard (i) 20 jours avant le début si la prestation touristique dépasse 6 jours, (ii) 7 jours avant le début si la prestation touristique a une durée comprise entre 2 et 6 jours ou (iii) 48 h avant le début si la prestation touristique ne dure pas plus de 2 jours.
- Si l'ADT est empêché de fournir la prestation touristique en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables et si l'annulation intervient dans les meilleurs délais avant le début de la prestation touristique.

Dans les cas énumérés ci-dessus, le client a droit au remboursement intégral des paiements effectués mais pas à un dédommagement supplémentaire pour le préjudice éventuellement subi.

Dans tous les autres cas, l'ADT qui annule unilatéralement une prestation touristique réservée de manière ferme et définitive est redevable à l'égard du client non seulement du remboursement immédiat des sommes versées par le client au titre de cette réservation mais également d'une indemnité correspondant à l'indemnité qu'aurait dû supporter le client si l'annulation était intervenue de son fait à la même date et ainsi qu'il est mentionné à l'article 15 ci-après.

Art.15 - ANNULATION ET MODIFICATION DU FAIT DU CLIENT

Toute demande de modification ou d'annulation à l'initiative du client de la prestation touristique réservée de manière ferme et définitive doit être notifiée par écrit à l'ADT. La date de réception de cette notification écrite sera celle retenue pour le calcul des frais visés ci-après. La demande doit être faite dans un délai maximum de 48H suivant la date de début du séjour, faute de quoi aucun remboursement ne sera accordé.

Toute demande de modification non expressément acceptée par l'ADT et qui ne donne pas lieu à un avenant au contrat avec les ajustements éventuels rendus nécessaires équivaut à une annulation. A cet égard, et pour toutes les structures situées en site isolé, une demande de modification en vue d'un report pourra être accordé exceptionnellement dans certains cas liés aux conditions climatiques et aux conditions d'accessibilité. La demande doit être effectuée par mail ou courrier postal auprès de l'ADT dans un délai de 48H ouvrées à compter de la survenance de la modification des conditions climatiques et/ou d'accessibilité.

- Individuel au sein d'un groupe

Délai constaté avant le début du Séjour ou de la Prestation	Frais de résolution
Plus de 30 jours	0%
De 30 à 15 jours	25%
De 14 à 8 jours	50%
De 7 à 3 jours	75%
Moins de 3 jours/non présentation	100%

- Totalité du groupe

Délai constaté avant le début du Séjour ou de la Prestation	Frais de résolution
Plus de 30 jours	0%
De 30 à 15 jours	25%
De 14 à 8 jours	50%
De 7 à 3 jours	75%
Moins de 3 jours/non présentation	100%

Les frais de résolution sont payés par le client à l'ADT et viennent s'imputer à due concurrence sur les sommes d'ores et déjà payées par le client au titre de la réservation.

Si le client a souscrit un contrat d'assurance-annulation, les frais de résolution sont pris en charge par l'assureur dans les conditions prévues par le contrat d'assurance dont un résumé des garanties est joint au contrat et est disponible via https://www.tourisme-vienne.com/wp-content/uploads/2021/11/vienne-5942-ipid.pdf ou https://www.tourisme-vienne.com/wp-content/uploads/2021/11/vienne-5941-ipid.pdf. Dans ce dernier cas toutefois, les frais de souscription du contrat assurance-annulation ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement. De la même façon, en cas de solution paiement mise en place par un organisme tiers à la demande du client, les frais monétiques liés à cette solution de paiement et dus à cet organisme tiers ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement.

Toute demande de modification du dossier, du fait du client, qu'elle concerne la date, la durée du séjour, l'hébergement, les repas ou tout autre motif pourra faire l'objet de frais.

Modification

Délai constaté avant le début

Délai constaté avant le début du Séjour ou de la Prestation	Frais de modification
Plus de 15 jours	25€
De 14 à 4 jours	60€
De 3 jours à J	120€

Les frais de modification sont payés par le client à l'ADT. Si le client a souscrit un contrat d'assurance-annulation, les frais de modifications ne sont pas pris en charge par l'assureur.

Art.16 - INTERRUPTION DE SEJOUR

En cas d'interruption de la prestation touristique par le client avant le terme prévu, il ne sera procédé à aucun remboursement de la part de l'ADT. Toutefois, le client pourra se faire indemniser si le motif d'interruption est couvert par le contrat d'assurance-annulation qu'il a souscrit.

Art.17 - CESSION DE CONTRAT

Le client peut céder le contrat à un tiers qui remplit les mêmes conditions que lui pour consommer la prestation touristique. Dans ce cas, le client est tenu d'informer l'ADT de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 7 jours avant le début de la prestation touristique. L'ADT communique alors sans délai au client le montant des frais afférents à cette cession, frais qui ne sauraient excéder les frais supplémentaires éventuels demandés par le prestataire et le coût de traitement du dossier de cession par l'ADT. En cas de cession, le client est responsable solidairement avec le tiers et vis-à-vis de l'ADT du paiement du solde du prix ainsi que des frais supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession.

Art.18 - CONDITIONS SPECIFIQUES AUX HEBERGEMENTS

18.1 - CAPACITE

Le contrat est établi pour un nombre limité de personnes. Si le nombre de participants dépasse la capacité d'accueil de l'hébergement prévu au contrat, le prestataire peut refuser les participants supplémentaires. Toute rupture du contrat pour ce motif sera alors considérée faite à l'initiative et sous la responsabilité du client. Dans ce cas, le prix de la prestation touristique restera acquis à l'ADT.

18.2 - DEPOT DE GARANTIE ET ETAT DES LIEUX

Certains types d'hébergement requièrent le paiement d'un dépôt de garantie à effectuer par le client et destiné à couvrir les conséquences financières éventuelles des dégradations pouvant survenir pendant la prestation touristique. Le montant de ce dépôt est variable et est mentionné dans le document d'information préalable. Ce dépôt de garantie est versé au prestataire ou à son représentant au début de la prestation touristique. De façon contradictoire, il sera établi à l'arrivée et au départ un état des lieux permettant une vérification de l'état des locaux et objets de la location. Au départ, le dépôt sera restitué au client, déduction faite du coût de l'éventuelle remise en état, si des dégradations imputables au client étaient constatées. En cas de départ anticipé (par rapport aux heures mentionnées sur le bon d'échange) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du client, le dépôt de garantie (ou le solde du dépôt en cas de dégradations) est restitué par le prestataire au client dans un délai n'excédant pas une semaine.

Le client est tenu de jouir du bien loué en bon père de famille. L'état de propreté de l'hébergement à l'arrivée du client devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du client pendant toute la période de location et jusqu'à son départ.

18.3 - PAIEMENT DES CHARGES

Certains types d'hébergement requièrent le paiement de frais correspondant aux consommations d'eau, de gaz, d'électricité, de chauffage, etc. Le détail de ces frais est variable et est mentionné dans le document d'information préalable. Généralement, les charges incluses dans le prix de base comprennent l'électricité à hauteur de 8 KWh par jour, le gaz pour gazinière, l'eau froide. Le montant de ces charges est à verser directement au prestataire contre reçu. Certains prix de location peuvent inclure un forfait global de charges.

18.4 - HOTELLERIE

Les prix comprennent la location de la chambre avec ou sans petit déjeuner, 1/2 pension ou pension complète. Sauf indication contraire, ils ne comprennent pas les boissons des repas. Lorsqu'un client occupe seul une chambre prévue pour loger deux personnes et sauf mention contraire, il lui est facturé un supplément dénommé « supplément chambre individuelle ». Le jour du départ, la chambre doit être libérée à l'heure affichée dans l'établissement.

Art.19 - ACTIVITES DE PLEINE NATURE

L'ADT se réserve le droit d'annuler une activité prévue au contrat si celui-ci est empêché de fournir cette activité en raison de la survenance de circonstances exceptionnelles et inévitables, ainsi qu'il est dit à l'article 14 ci-avant.

Dans la même situation de circonstances exceptionnelles et inévitables, l'ADT peut également, avec l'accord du client sauf en cas de modification mineure ainsi qu'il est dit à l'article 13 ci-avant, substituer l'activité d'origine par une autre activité. Dans ce second cas toutefois, le client ne peut prétendre à aucun remboursement.

Dans tous les cas visés au présent paragraphe, le client ne saurait prétendre à une aucune indemnité d'aucune sorte.

Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils de l'encadrant. L'ADT se réserve le droit d'expulser à tout moment d'un groupe un participant dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité du groupe et le bien-être des autres participants. Dans ce cas, aucune indemnité ne sera due.

Certaines prestations qui se déroulent en extérieur nécessitent une bonne condition physique et/ou des équipements spécifiques. Lorsque cela est le cas, les informations correspondantes figurent dans le document d'information préalable.

Art. 20 - ANIMAUX

Le contrat ou le bon d'échange précise si le client peut ou non séjourner en compagnie d'un animal domestique et, le cas échéant, précisera si l'accueil de l'animal fait ou non l'objet d'un supplément tarifaire et/ou d'un dépôt de garantie majoré. En cas de non-respect de cette clause par le client, le prestataire peut refuser de fournir la prestation touristique. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

Art. 21 - ASSURANCES

Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à vérifier s'il bénéficie par ses assurances personnelles d'une couverture d'assurance dite « de villégiature ». A défaut, il lui est vivement recommandé d'en souscrire une. L'ADT met à la disposition du client la possibilité de souscrire un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation et d'assistance ; le contenu des garanties et des exclusions fait l'objet d'un document qui sera remis au client en même temps que le document d'information préalable et est disponible via https://www.tourisme-vienne.com/wp-content/uploads/2021/11/vienne-5942-ipid.pdf ou https://www.tourisme-vienne.com/wp-content/uploads/2021/11/vienne-5941-ipid.pdf. L'ADT est assurée au titre de sa responsabilité civile professionnelle ainsi qu'il est indiqué par ailleurs.

Art. 22 - RECLAMATIONS

Toute réclamation relative à l'inexécution ou à la mauvaise exécution du contrat doit être adressée par écrit à l'ADT sous 48 heures ouvrées. Les réclamations relatives à l'état des lieux doivent obligatoirement être portées à la connaissance de l'ADT dans les 48 heures suivant l'arrivée.

Art.23 - MEDIATEUR DU TOURISME

Après avoir contacté l'ADT et, à défaut d'une réponse satisfaisante de sa part dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage (MTV), dont les coordonnées sont les suivantes : MTV Médiation Tourisme Voyage BP 80 303 - 75 823 Paris Cedex 17, et dont modalités de saisine sont disponibles sur le site internet : www.mtv.travel

Art.24 - PREUVE

Il est expressément convenu entre les parties que les données conservées dans le système d'information de l'ADT et/ou de ses prestataires concernant les éléments de la prestation touristique ont la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Art. 25 - DONNEES PERSONNELLES

Le Règlement (EU) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, autrement appelé le Règlement général sur la protection des données ou RGPD, ainsi que la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, fixent le cadre juridique applicable aux traitements de données à caractère personnel.

Dans le cadre de son activité de vente de Séjours et Prestations touristiques, l'ADT met en œuvre et exploite des traitements de données à caractère personnel relatifs aux Clients et aux Bénéficiaires.

Conformément à l'article 12 du RGPD, l'ADT a formalisé les droits et les obligations des Clients et Bénéficiaires au regard du traitement de leurs données à caractère personnel au sein d'un document appelé « Politique de confidentialité », accessible à l'adresse suivante : https://www.tourisme-vienne.com/politique-de-confidentialite/et sur demande auprès de l'ADT.

Pour toute autre information plus générale sur la protection des données personnelles, tout intéressé est invité à consulter le site de la CNIL www.cnil.fr.

Art. 26 - USAGE DE LA LANGUE FRANCAISE ET PRIMAUTE DU FRANÇAIS

Conformément à la loi n° 94-664 du 4 août 1994, les offres présentées sur la brochure de l'ADT, ainsi que les présentes conditions particulières de vente, sont rédigées en langue française. Des traductions en langues étrangères de tout ou partie de ces informations peuvent toutefois être accessibles. Les parties conviennent que la version en langue française primera sur toutes les versions rédigées dans une autre langue.

Art. 27 - DROIT APPLICABLE

Tout contrat conclu entre l'ADT et le client est soumis au droit français.

IDENTITE DE L'ADT - ASSURANCE RCP - GARANTIE FINANCIERE

Raison sociale : Agence Départementale du Tourisme de la Vienne
Forme juridique : Association Loi 1901
N° SIRET : 78155436500051 - Code APE : 8413Z
N° d'immatriculation ATOUT FRANCE : IM086100005
Adresse : 1 place Aristide Briand 86000 POITIERS - Téléphone : + 33 (0)5 49 37 48 58

Assurance RCP :

L'ADT a souscrit une assurance en responsabilité civile professionnelle (ARCP) n° 118786417 auprès de MMA Cabinet Fougeray Associés, 18 rue Saint Pierre 49307 Cholet afin de couvrir les conséquences de la Responsabilité Civile Professionnelle que l'ADT peut encourir.

Garantie financière :

L'ADT justifie d'une garantie financière souscrite auprès de l'APST, 15 avenue Carnot 75017 Paris, qui a pour objet la protection du consommateur (remboursement des acomptes versés, continuation du voyage...) en cas de défaillance financière de l'ADT.

Assurance Assistance - Mutuaide Assistance - Mimat
Contrats n° 5941 et 5942
Service Assistance : Mutuaide Assistance
126 rue de la Piazza 93196 NOISY LE GRAND CEDEX - Téléphone. 01 55 98 51 22 - medical@mutuaide.fr
Service Assurance : Mimat
15 rue des Halles 75001 PARIS - tourisme-vienne.remboursement.mimat.fr - contact@mimat.fr - www.mimat.fr

L'Agence Départementale du Tourisme de la Vienne

Votre partenaire unique pour l'ensemble de vos projets de séjours groupes dans la Vienne

+ 33 (0)5 49 37 19 74

groupes@tourisme-vienne.com

groupes.tourisme-vienne.com



Crédits photos : ©Balade_sur_l_eau_a_bord_d_une_toue_cabanee-Agence_Zebrelle_Jelinek_Thomas ©Catamaran_sur_le_lac_de_Saint-Cyr-Agence_Zebrelle_Sauve_Bastien ©Famille_a_Angles_sur_l_Anglin-Agence_Zebrelle_Sauve_Bastien ©Guinguette_Pictave-Agence_Zebrelle_Sauve_Bastien ©Vignoble_Domaine_de_Villemont_Haut-Poitou-Agence_Zebrelle_Valiere-Loudiyi_Marion_Sauve_Bastien ©Vue_de_la_Cite_Medievale_de_Chauvigny-Agence_Zebrelle_Sauve_Bastien ©Aquascope-les abysses de lumières la crique ©Futuroscope-La clé des songes-Marchand de sable-gros cauchemar-ECA2, Gloryparis, Futuroscope Geniu ®Futuroscope-visuel resort-logo ©Futuroscope-extraordinaire voyage ©Futuroscope-spectacle la clé des songes ECA2, Gloryparis, Futuroscope, Geniusandco ©Mission_Bermudes_MG_8521_MOD ©Aquascope-Les Abysses de Lumière_MomentFactory_26 © Futuroscope-extraordinaire voyage-cube creative Geniussandco JL Audy Futuroscope ©Notre-Dame-la-Grande_a_Poitiers-agence_Zebrelle_Bastien_SAUVE ©Marais Poitevin ©Abbaye_de_Saint-Savin-sur-Gartempe-Agence_Zebrelle_Bastien_SAUVE ©La_Gazette_de_Philibert-Amelie_R._Photographies_Pomme_Verte ©Cart_O_Chateau-Amelie_R._Photographies_Pomme_Verte ©Spectacle_des_Geants_du_ciel-Agence_Zebrelle_Bastien_SAUVE ©Vue_aerienne_Cite_Medievale_de_Chauvigny-Agence_Zebrelle_Telemaque_Alexis ©La_Vallee_des_singes-Agence_Zebrelle_Bastien_SAUVE ©Lips_photographie-la_vallée_des_singes ©la_vallée_des_singes ©Terre_de_dragons-Agence_Zebrelle_Bastien_SAUVE ©Chateau_de_la_Mothe-Chandeniers-Agence_Zebrelle_Thomas_JELINEK ©Vignoble_Domaine_de_Villemont_Haut-Poitou-Agence_Zebrelle_Valiere-Loudiyi_Marion_Sauve_Bastien ©Musee_du_macaron_a_Montmorillon-Agence_Zebrelle ©Reserve_ornithologique_de_Saint-Cyr-Couteau_Jean-Guy ©château_de_ternay_ADT 86 ©Angles-sur-l_Anglin-Boutet_Marie_Office_de_Tourisme_de_Grand_Chatellerault ©Roc-aux-Sorciers-Agence_Zebrelle ©Cart_O_Chateau-Amelie_R._Photographies_Pomme_Verte ©Vue_Est_de_l_Abbaye_Royale_de_la_Reau-T._de_Guerdavid ©Les_amoureux_du_VeloRail-Amelie_R._Photographies_Pomme_Verte ©Mission_Areka_en_famille_a_Defi_Planet_Agence_Zebrelle_Debenham_Christopher